

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

MERCREDI 27 MAI 2026

DELIBÉRATION

N°04/27-05-2026/48

OBJET :

INSTITUTIONNEL

**COMPOSITION DU BUREAU DE L'EPCI DE CORSE :
DÉSIGNATION DES TROIS CONSEILLERS EXÉCUTIFS MEMBRES DU BUREAU**

Nombre total de Membres Titulaires	:	50
Nombre de Membres Titulaires en exercice	:	48
Quorum	:	25
Nombre de Membres Elus Titulaires présents	:	26
Nombre de Membres Elus Titulaires ayant donné pouvoir	:	16
Nombre total de Membres Elus Titulaires présents et représentés	:	42
Nombre total de votants	:	42
Adoption	:	42

Membres Elus Titulaires présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Angèle BASTIANI, Jean-Marc BORRI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Charles GIABICONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Louis POZZO DI BORGIO, Gilles SIMEONI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, José BENZONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Michel IENCO, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Danielle ANTONINI à Paula MOSCA, Véronique ARRIGHI à Jean-Marc BORRI, Paul-Félix BENEDETTI à Hyacinthe VANNI, Angèle CHIAPPINI à Christelle COMBETTE, Romain COLONNA à Louis POZZO DI BORGIO, Eveline GALLONI D'ISTRIA à Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Gilles GIOVANNANGELI à Gilles SIMEONI, Pierre GUIDONI à Jean-Martin MONDOLONI, Dominique LIVRELLI à Jean-Charles GIABICONI, Julien PAOLINI à Angèle BASTIANI, Charlotte TERRIGHI à Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Dominique ANDREANI à Pierre NEGRETTI, Jean-François CASTELLI à Olivier VALERY, Gilles CIONI à Stefanu VENTURINI, Karina GOFFI à Jean DOMINICI, Jean-André MAURIZI à Auguste GIOVANNI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-04_27-05-26_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment le chapitre IV du titre II du livre IV de la quatrième partie réglementaire ;

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et plus particulièrement :

- ♦ *L'article 5.1.1.1 - Composition transitoire du Conseil d'administration, prévoyant que l'EPCI de Corse est administré par un Conseil d'administration composé de 50 membres, dont :*
 - *Cinq membres du Conseil exécutif de Corse désignés par arrêté du Président du Conseil exécutif de Corse délibéré au sein du Conseil exécutif ;*
- ♦ *L'article 6.1 - Désignation et composition du Bureau, précisant notamment :*

« Le Bureau est composé de 16 membres répartis comme suit :

 - *Le Président de l'EPCI-C ;*
 - *Trois conseillers exécutifs, membres du Conseil d'administration, proposés par le Président de l'EPCI-C ;*
 - *Cinq membres désignés parmi les membres du Conseil d'administration, issus de l'Assemblée de Corse, en respectant l'objectif selon lequel chaque groupe au sein de l'Assemblée de Corse dispose d'un représentant ;*
 - *Sept représentants des professionnels. Les représentants des professionnels comprennent au moins un représentant de chacune des catégories mentionnées à l'article L.713-11 du code de commerce ;*

La désignation par le Conseil d'administration des membres du Bureau autre que le président s'opère au scrutin uninominal majoritaire à trois tours. »

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°02/22-12-2025/2 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025, ratifiée par délibération n°03/22-12-2025/20 du 2 janvier 2026, portant désignation des membres du Bureau de l'établissement comme suit :

- ♦ M. Gilles SIMEONI, Président
- ♦ M. Jean-Félix ACQUAVIVA
- ♦ Mme Angèle BASTIANI
- ♦ M. Gilles GIOVANNANGELI
- ♦ M. Hyacinthe VANNI
- ♦ M. Jean-Martin MONDOLONI
- ♦ M. Jean-Charles ANGELINI
- ♦ M. Paul-Félix BENEDETTE
- ♦ Mme Charlotte TERRIGHI

Accusé de réception en préfecture de Corse

02A-999021967-20260327-04_27-03-26_46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

- ♦ M. Jean DOMINICI
- ♦ Mme Dominique DI MENZA
- ♦ M. Auguste GIOVANNI
- ♦ Mme Karina GOFFI
- ♦ M. Pierre ORSINI
- ♦ M. Olivier VALERY
- ♦ M. Stefanu VENTURINI

VU la démission du Président du Conseil exécutif de Corse en date du 21 avril 2026 et ses conséquences telles que prévues à l'article L.4422-4 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « *en cas de vacance du siège du président du conseil exécutif de Corse, pour quelque cause que ce soit, la Présidente de l'Assemblée de Corse convoque sans délai l'Assemblée et il est procédé à l'élection d'un nouveau Conseil exécutif* » ;

VU la délibération N°26/027 AC de l'Assemblée de Corse relative à l'élection des membres du Conseil exécutif de Corse et de son Président en date du 4 mai 2026 et l'élection de la liste présentée par M. Gilles GIOVANNANGELI ;

VU l'arrêté n°26/325CE du Président du Conseil exécutif de Corse M. Gilles GIOVANNANGELI, délibéré au sein du Conseil exécutif en date du 7 mai 2026, désignant M. Gilles SIMEONI, Conseiller exécutif, en qualité de Président du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse ;

VU l'arrêté n°26/344CE du Président du Conseil exécutif de Corse délibéré au sein du Conseil exécutif en date du 19 mai 2026, désignant, pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en qualité de membres disposant d'une voix délibérative, les cinq membres du Conseil exécutif suivants :

- ♦ Le Président du Conseil exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse, M. Gilles GIOVANNANGELI ;
- ♦ La Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse, Mme Angèle BASTIANI ;
- ♦ Le Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse, M. Jean-Félix ACQUAVIVA ;
- ♦ Le Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse, M. Dominique LIVRELLI ;
- ♦ Le Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, M. Julien PAOLINI ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'administration a procédé à l'élection, par vote à main levée, des trois Conseillers exécutifs membres du Conseil d'administration appelés à siéger au sein du Bureau de l'EPCI de Corse :

Candidats :

- ♦ M. Gilles GIOVANNANGELI
- ♦ Mme Angèle BASTIANI
- ♦ M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Inscrits :	48
Présents :	26
Pouvoirs :	16
Votants présents ou représentés :	42
Abstention(s) :	/
Agencé de réception : Ministère de l'Intérieur	42
Suffrages exprimés :	

02A-999021967-20260527-04_27-05-26_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Ont voté POUR : 42

Réception par le préfet : 01/06/2026

.../...

Représentants de la Collectivité de Corse : Mmes, MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Angèle BASTIANI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Gilles GIOVANNANGELI, Pierre GUIDONI, Dominique LIVRELLI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Julien PAOLINI, Louis POZZO DI BORGO, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Dominique ANDREANI, José BENZONI, Jean-François CASTELLI, Gilles CIONI, Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Jeanne FRASSATI, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Michel IENCO, Jean-André MAURIZI, Pierre NEGRETTI, Pierre ORSINI, Jean-François PAOLI, Antoine ROSSI, Paul TROJANI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI, Nathalie VOLPI.

VU les suffrages exprimés,

SONT DECLARÉS désignés membres du Bureau de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, les trois Conseillers exécutifs membres du Conseil d'administration suivants :

- ♦ M. Gilles GIOVANNANGELI
- ♦ Mme Angèle BASTIANI
- ♦ M. Jean-Félix ACQUAVIVA

La composition du Bureau de l'EPCI de Corse actualisée s'établit ainsi :

Président	M. Gilles SIMEONI
1 ^{er} Vice-Président	M. Jean DOMINICI
2 ^{ème} Vice-Président	M. Hyacinthe VANNI
Trésorier	M. Auguste GIOVANNI
Trésorier adjoint	M. Olivier VALERY
Secrétaire	Mme Charlotte TERRIGHI
Secrétaire adjoint	Mme Karina GOFFI
Membre	M. Gilles GIOVANNANGELI
Membre	Mme Angèle BASTIANI
Membre	M. Jean-Félix ACQUAVIVA
Membre	M. Jean-Christophe ANGELINI
Membre	M. Paul-Félix BENEDETTI
Membre	M. Jean-Martin MONDOLONI
Membre	Mme Dominique DI MENZA
Membre	M. Pierre ORSINI
Membre	M. Stefanu VENTURINI

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 27 mai 2026

En l'absence du Secrétaire et du Secrétaire adjoint,

**Le Secrétaire de séance
désigné par le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-04_27-05-26 // 6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

**Le Président de l'Établissement Public
du Commerce et de l'Industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 26/325CE du Président du Conseil Exécutif de Corse

Arrêté portant désignation de Monsieur Gilles SIMEONI, Conseiller exécutif chargé des relations institutionnelles et du statut d'autonomie de la Corse, de la langue corse, de la souveraineté numérique, Président de l'Office Foncier de la Corse, Président de l'Etablissement Public Industriel et Commercial du Chemin de Fer de la Corse ' U Caminu di Ferru di a Corsica ', Président de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse.

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, le Conseil Exécutif s'est réuni in Aiacciu, sous la présidence de M. Gilles GIOVANNANGELI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Dominique LIVRELLI, Julien PAOLINI, Anne-Laure SANTUCCI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment l'article L.4422-25,

VU la délibération n°02/427AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 portant modification des statuts de ces établissements publics,

VU la délibération n°10/064AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2010 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à modifier les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité territoriale de Corse sur ses agences et offices,

VU la délibération n°12/163AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2012 précisant les modalités de l'exercice de la tutelle de la Collectivité territoriale de Corse sur les agences et offices,

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse,

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n° 25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, **adoptant les statuts de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse**

Accusé de réception en préfecture 02A-200076958-20260507-0251240A-AU-1-1

02A-999021967-20260527-04_27-05-26_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

VU la délibération n°26/032CP de la commission permanente du 25 mars 2026 approuvant la modification des statuts de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse,

VU la délibération n°26/027 AC de l'Assemblée de Corse du 04 mai 2026 relative à l'élection du Conseil exécutif de Corse et de son Président,

VU la lettre de démission des fonctions de Conseiller à l'Assemblée de Corse adressée à Monsieur le Préfet de Corse en date du 04 mai 2026,

VU l'arrêté n°26/335 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 07 mai 2026 portant désignation des membres du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

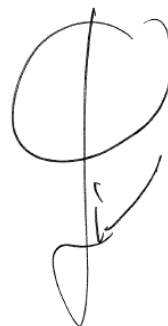
Monsieur Gilles SIMEONI est nommé Conseiller exécutif chargé des relations institutionnelles et du statut d'autonomie de la Corse, de la langue corse, de la souveraineté numérique, Président de l'Office Foncier de la Corse, Président de l'Etablissement Public Industriel et Commercial du Chemin de Fer de la Corse « U Caminu di Ferru di a Corsica », Président de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au portail des actes de la Collectivité de Corse : <https://actes.isula.corsica/webdelibplus>.

AIACCIU, le 7 mai 2026

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles GIOVANNANGELI,



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 26/344CE du Président du Conseil Exécutif de Corse

Désignation des membres du Conseil exécutif de Corse au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, le Conseil Exécutif s'est réuni in Bastia, sous la présidence de M. Gilles GIOVANNANGELI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Angèle BASTIANI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Dominique LIVRELLI, Julien PAOLINI, Anne-Laure SANTUCCI, Gilles SIMEONI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Guy ARMANET, Bianca FAZI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, et notamment son article 46,
- VU** la loi n° 2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse,
- VU** le décret n° 2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n° 2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse,
- VU** l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse,
- VU** le rapport de l'Inspection Générale des Finances (IGF), le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et le Contrôle général économique et financier (CGEFI) en date de mars 2018 consacré à la « revue des missions et scénarios d'évolutions des chambres de commerce et d'industrie et des chambres des métiers et de l'artisanat »,

VU la délibération n° 19/275 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-04_27-05-26_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat de Corse auprès de la Collectivité de Corse,

- VU** la délibération n° 22/015 AC de l'Assemblée de Corse du 28 janvier 2022 prenant acte du rapport d'information relatif à l'étude du transfert de la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse et de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Corse vers la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/118 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2024 prenant acte du rapport d'information : une étape vers le transfert de la tutelle de la chambre de commerce et d'industrie de Corse vers la Collectivité de Corse, création d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) aéroportuaire et d'un Syndicat Mixte Ouvert portuaire,
- VU** la délibération n° 24/128 AC de l'Assemblée de Corse du 24 octobre 2024 approuvant la création du syndicat mixte ouvert pour la gestion des aéroports de corse et du syndicat mixte ouvert pour la gestion des ports de Corse,
- VU** la délibération n°25/042 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 portant avis sur l'avant-projet de loi portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°25/087 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2025 portant avis sur le projet de loi portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse : avancée des travaux et propositions d'amendements,
- VU** la délibération n°25/087 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2025 portant avis sur le projet de loi portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse : avancée des travaux et propositions d'amendements,
- VU** la délibération n°25/138 AC de l'Assemblée de Corse du 3 octobre 2025 portant avis de l'Assemblée de Corse sur le projet de décret pris pour l'application de la loi n° 2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la collectivité de corse et sur le projet d'arrêté relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025 approuvant les statuts l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie,
- VU** la délibération n°26/032 CP de la Commission permanente du 25 mars 2026 approuvant la modification de statuts de l'établissement public du commerce et de l'Industrie,
- VU** la délibération n°26/027 AC de l'Assemblée de Corse du 4 mai 2026 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif et de son Président,
- VU** l'arrêté n°26/325 CE du Président du Conseil exécutif de Corse portant désignation de Monsieur Gilles Simeoni, Conseiller exécutif notamment

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260527-04_27-05-26_48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026

Président de l'Etablissement public du Commerce et de l'Industrie de Corse,

VU les statuts de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse adoptés par délibération du 25 mars 2026 de la Commission permanente, et notamment son article 5,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE, pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse, les membres suivants du Conseil exécutif de Corse :

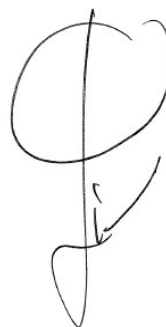
- Le Président du Conseiller exécutif de Corse, Président de l'Agence De Développement Economique de la Corse, Gilles Giovannangeli ;
- La Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, Angèle Bastiani ;
- Le Conseiller exécutif, Président de l'Office des transports de la Corse, Jean Félix Acquaviva ;
- Le Conseiller exécutif, Président de l'Office du développement agricole et rural de la Corse, Dominique Livrelli ;
- Le Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'urbanisme et d'énergie de la Corse, Julien Paolini.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et fera l'objet d'une publication au portail des actes de la Collectivité de Corse : <https://actes.isula.corsica/webdelibplus>.

AIACCIU, le 19 mai 2026

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles GIOVANNANGELI,